

Notre convention collective de la Métallurgie

C'est la colonne vertébrale de notre fiche de paie !

La Grille de salaire

Les heures supplémentaires

La durée du temps de travail

La prime d'ancienneté

Les primes d'équipes

Les majorations de nuit

Les qualifications

Le travail du week-end

Professionnelles

La prise en compte
des diplômes

L'évolution de carrière

Les garanties d'emploi

les jours de carence en cas
d'arrêt maladie

En cas d'arrêt maladie

Les congés supplémentaires
D'ancienneté

Les congés spéciaux

TOUCHE PAS A MA CONVENTION COLLECTIVE !



Jeudi 25 Novembre 2021

Tous les Métallos à Paris

Pour l'Industrie, l'emploi et nos garanties collectives

Lundi 8 novembre 2021

Nos conventions collectives de la Métallurgie, nationale et territoriales, ont été construites et défendues par la lutte des métallos tout au long du vingtième siècle. Aujourd'hui, l'UIMM, le MEDEF de la métallurgie, entend remettre en cause tous les acquis sociaux inscrits dans ces conventions !

Depuis 2016, des négociations sont engagées avec les 4 syndicats représentatifs de la branche (CGT, CFDT, CGC et FO). Cette négociation touche à sa fin. Tous les sujets sont posés sur la table des négociations : classifications, temps de travail, santé, conditions de travail, relations individuelles de travail, dialogue social, rémunération, protection sociale.

L'UIMM entend attaquer tous nos acquis sociaux, à commencer par la qualification professionnelle. Cette qualification sera attribuée au poste de travail et non pas au salarié en fonction de ses diplômes et de son expérience professionnelle. Ce bouleversement de la reconnaissance du savoir-faire conduira à une rémunération en fonction du poste de travail que vous occuperez, et si l'employeur décide de vous changer de poste, vous changerez également de qualification et de rémunération ! **Inacceptable !**

Pas de prise en compte des diplômes, une évolution de carrière en dent de scie, mais aussi une remise en cause du quota d'heures supplémentaires et une augmentation de la durée du temps de travail, journalière et hebdomadaire ! Cette « négociation » remet également en cause la prise en charge par l'employeur des jours de carence en cas d'arrêt maladie.

C'est aussi la remise en cause du calcul de la prime d'ancienneté, des primes d'équipe et les majorations de nuit ! Rien ne sera épargné, tout est remis en cause !

Et ne croyez pas que les acquis des techniciens, des agents de maîtrise ou des cadres seront conservés. Non, l'UIMM revoit également pas le bas tous ces avantages !

Oui, nous avons intérêt à nous mobiliser, à répondre massivement à l'appel de la CGT et à monter dans les bus le 25 novembre par aller à Paris! (départ à 6h00, retour à 21h00) Défendons notre convention collective, Tous ensemble à PARIS!

La CGT Fonderie du Poitou Alu appelle à 24 heures de Grève

du 24 novembre à 22h00 au 25 novembre à 22h00.

Inscription pour les bus auprès des élus CGT